Fiche de données de Sécurité
Conforme au Règlement CE 1907/2006

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : GOOD SENSE VERT QS

- REFERENCE : 274

- FOURNISSEUR : Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

- Téléphone / Fax : Tel 01 45 14 76 76 - Fax 01 45 14 76 11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Détergent désodorisant concentré.
FDSinfo-FR@diversey.com
FDSinfo-FR@diversey.com

E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT.
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
R41: risque de lésions oculaires graves
R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS 69011-36-5,EINECS Polymère, Alcool alkyl éthoxylé; Xn,Xi,R22-41 5-15%
CAS 85711-69-9,EINECS 288-330-3, Alcane sulfonate de sodium; Xi,R38-41 <5%
CAS 84-66-2,EINECS 201-550-6,Diéthyl phtalate; Xn,R20 <5%
CAS 17511-60-3,EINECS 241-514-7,Propionate de tricyclodecenyle; N,R51/53 <5%
CAS 88-41-5,EINECS 201-828-7,Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle;N,R51/53 <5%
CAS 101-86-0,EINECS 202-983-3,Alpha-hexylcinnamaldéhyde;Xi,R43 <5%
CAS 80-54-6,EINECS 201-289-8, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde <5%
Xn,Xi,N,R22-43-62-51/53
CAS 1222-05-5,EINECS 214-946-9,Hexahydro hexaméthyl indène pyrane;N,R50/53 <5%
CAS 1506-02-1,EINECS 216-133-4,Acétyl hexaméthyl tétraline;Xn,N,R22-50/53 <5%
CAS 8050-15-5,EINECS 232-476-2,Acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters de méthyle; Xi,R43 <5%
CAS 68039-49-6,EINECS 268-264-1,2,4-dimethylcyclohexene-3-carbaldéhyde. Xi,R36/38-43-52/53 <5%
CAS 104-67-6,EINECS 203-225-4,Undécane-4-olide, N,R51/53 <5%
CAS:142-19-8,EINECS 205-527-1,Heptanoate d'allyle, Xn,Xi,N; R21/22-38-50/53 <5%

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de lésions consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Consulter un médecin si nécessaire.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Non nécessaire.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur : se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
Eviter le contact avec les yeux.

STOCKAGE : Conserver le produit dans son emballage d'origine, et fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +40°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS 84-66-2 phthalate de diéthyle (<5%): VME (France)= 5mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire dansles conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: rincer et sècher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide vert, parfumé.

PH : produit pur: 7.5 à 8.0

Température de changement d'état :
non applicable

Point éclair : non applicable

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : produit pur à 20°C : 1.01 g/cm3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- La toxicité orale aigue déterminée par calcul à partir des doses léthales de chaque matière première est estimée > 2000 mg/kg.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: peut provoquer des irritations
- ingestion:peut provoquer des irritations
Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé dangereux pour l'environnement en raison de la présence de substances listées dans le §3: R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à 10-100 mg/l
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Symboles : Xi IRRITANT
Phrases R : R41-52/53
Phrases S : S26-39-61
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:
Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Contient du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde, du 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, de l'alphahexylcinnamaldéhyde, des acides résiniques et acides colophaniques hydrogénés, esters de méthyle. Peut déclencher une réaction allergique.
Références réglementaires françaises:
- Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues sur Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface anioniques	X			
Agents de surface non ioniques		X		

-

PARFUMS
BENZYL ALCOHOL , CITRAL , BUTYLPHENYLMETHYLPROPIONAL , LINALOOL , HEXYL CINNAMAL , LIMONENE

Benzisothiazolinone

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.France: FDS 274;Vers.2 (20/04/2010)
Ref.Internat.MSDS7310; Vers.2 (05/03/2010)-Code formule: FM004143

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles